



## **REGLEMENT SPECIFIQUE**

**Édition 2015**

### **1 - Stationnement des véhicules à NEUILLY-SUR-MARNE :**

Tous les véhicules suiveurs et accompagnateurs stationneront sur la place Stalingrad (accès par le boulevard Maurice BERTHAULT, en face de la rue du Site Agréable). L'entrée sera possible le mercredi matin à partir de 8h30.

### **2 - Formalités à NEUILLY-SUR-MARNE :**

Toutes les formalités administratives, médicales et podologiques seront effectuées au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville de NEUILLY-SUR-MARNE à partir de 10h00 le mercredi 3 juin et devront être terminées avant 15h00. Tous les concurrents devront passer une visite médicale auprès du médecin de l'épreuve.

Tous les concurrents devront impérativement venir retirer :

- leurs dossards,
- les différentes accréditations,
- les différents adhésifs à apposer sur les véhicules,
- Le dispositif lumineux à apposer à l'arrière du véhicule suiveur.

**Une caution de 100 euros** (en chèque ou en espèces) sera demandée lors du prêt du dispositif.

### **3 – Protocole de départ à NEUILLY-SUR-MARNE :**

Une présentation des concurrents sera effectuée à partir de 18h00 dans l'ordre inverse des numéros de dossards. Les marcheuses devront se tenir prêtes à l'arrière du car-podium pour 17h50, les concurrents hommes se présenteront à partir de 18h05.

Le dossard n° 50 se présentera à 18h00 précises, le dossard n° 49 à 18h01, et ainsi de suite dans l'ordre inverse des numéros jusqu'au n° 1 qui se tiendra prêt pour 18h40.

#### **4 - Parcours - NEUILLY-SUR-MARNE / TORCY**

Le départ des athlètes sera donné sur le parking de l'Hôtel de Ville de NEUILLY-SUR-MARNE à 18h45 précises. Les deux compétitions partiront ensemble et les concurrents devront effectuer deux petits tours de 350 mètres chacun avant de se diriger sur le véritable parcours qui les mènera à TORCY.

Seuls les accompagnateurs pédestres et/ou cyclistes seront autorisés sur le tronçon de NEUILLY à TORCY. Tous les véhicules accompagnateurs seront bloqués sur le parking jusqu'à 19h00. Les véhicules se rendront alors à Torcy en empruntant un itinéraire bis.

#### **5 – Transfert en véhicule :**

Arrivés à Torcy, les concurrents masculins rejoindront leurs véhicules et se rendront aussitôt à CHÂTEAU-THIERRY par les autoroutes A104 et A4 en sortant à la sortie n° 20 – CHÂTEAU-THIERRY (prévoir les euros nécessaires pour régler le péage en carte bancaire ou en espèces).

Les féminines rejoindront leurs véhicules et se rendront aussitôt à CHARLY-SUR-MARNE par les autoroutes A104 et A4 en sortant à la sortie n° 19 à MONTREUIL AUX LIONS (prévoir les euros nécessaires pour régler le péage en carte bancaire ou en espèces).

#### **6 – Départ des féminines à CHARLY-SUR-MARNE :**

Les féminines partiront individuellement dans l'ordre et en respectant les écarts du classement général établi à l'issue du premier tronçon chronométré.

La porteuse du maillot de leader partira à 22 heures précises. La suivante au classement général partira à 22 heures plus l'écart au classement général, et ainsi de suite pour toutes les autres marcheuses classées à l'arrivée à Torcy.

Le départ devant être adapté à la seconde près, une chambre d'appel sera mise en place à proximité du podium dans la salle à l'intérieur de la Mairie afin de bloquer les concurrentes. Chaque marcheuse se présentera accompagnée du responsable de son équipe 15 minutes avant son départ. Les concurrentes seront ensuite dirigées, quelques minutes avant leur départ afin d'être présentées individuellement sur le podium.

Le véhicule suiveur officiel de chaque concurrente sera stationné le long du stade Garnier. Les équipes de suiveurs se tiendront prêtes afin de pouvoir suivre leur concurrente à partir du centre ville, rue Morlot.

#### **7 – Arrivée à CHÂTEAU-THIERRY des féminines :**

A leur arrivée à Château-Thierry, les véhicules suiveurs des féminines seront bloqués sur l'avenue Jules Lefebvre le long de la Marne et seul un accompagnateur cycliste sera autorisé durant les

deux boucles (2 fois 4,850 km) que les marcheuses devront parcourir. Aucun ravitaillement ne sera fourni par l'organisation durant les boucles, les concurrentes devront s'organiser en conséquence.

## **8 - Départ des concurrents masculins à CHÂTEAU-THIERRY :**

Les marcheurs partiront individuellement dans l'ordre et en respectant les écarts du classement général établi à l'issue du premier tronçon chronométré.

Le leader de l'épreuve partira à 22 heures précises.

Le suivant au classement général partira à 22 heures plus l'écart au classement général et ainsi de suite pour tous les marcheurs classés à l'arrivée à Torcy.

Le départ devant être adapté à la seconde près, une chambre d'appel sera mise en place à proximité du podium afin de bloquer les concurrents. Chaque marcheur se présentera accompagné du responsable de son équipe 15 minutes avant son départ.

La feuille de route sera remise en mains propres à chacun des marcheurs. Les concurrents seront ensuite dirigés, quelques minutes avant leur départ afin d'être présentés individuellement sur le podium.

Le véhicule suiveur officiel de chaque concurrent sera stationné dans l'ordre du classement sur l'avenue Jules Lefebvre. Les équipes de suiveurs se tiendront prêtes afin de pouvoir suivre leur concurrent dès son passage sur la ligne **après avoir effectué sa boucle de 4,850 km.**

**Au départ et durant cette boucle de 4,850 km, seul un cycliste accompagnateur sera autorisé sur le parcours.**

## **9 - Feuille de route :**

Les feuilles de route seront données à CHÂTEAU-THIERRY pour les masculins et à VITRY EN PERTHOIS pour les féminines. **Les feuilles devront être posées par chacun des concurrents sur la table de chaque Poste de Contrôle Signature.** Ces feuilles seront remplies par les officiels responsables des PCS et seront rendues soit au concurrent soit à l'un de ses accompagnateurs.

Durant la durée des compétitions, la feuille de route pourra être visée à tout moment par un officiel de l'organisation.

## **10 – Chronométrage :**

La société **FranceChrono** effectuera le chronométrage des deux compétitions et assurera la mise en ligne des classements sur le site officiel de l'épreuve. Les personnes assurant les différentes prises de temps seront supervisées par un chronométrateur agréé auprès de la F.F.A. Pendant toute

la durée des compétitions, aucun renseignement ne sera donné et aucune édition de classement ne sera faite sauf à la demande du Directeur de l'épreuve ou de son adjoint.

## **11 - NUMEROS D'URGENCE :**

Voir annexe 1

## **12 – Sécurité routière :**

- Le dernier concurrent sur la route pourra être protégé par un véhicule de l'OFRASS. En conséquence, les feux de détresse du véhicule d'accompagnement du marcheur pourront être éteints à leur demande.
- Durant le déroulement de la compétition, les motards, les véhicules de la sécurité, du service médical et/ou podologique seront considérés comme prioritaires. Les conducteurs des véhicules suivant les concurrents devront tout mettre en œuvre afin de leur faciliter le dépassement.
- **En cas de non respect du code de la route, un arrêt du concurrent de cinq minutes pourra être ordonné par un juge, un officiel, un membre de l'OFRASS ou un CRS.**

## **13 – Equipements des vélos accompagnateurs :**

Les vélos accompagnateurs étant considérés comme des véhicules non motorisés, les cyclistes doivent respecter les règles de conduite et **le vélo doit être obligatoirement équipé conformément au document joint en annexe.**

**Le port du casque n'est pas obligatoire mais il est vivement conseillé.**

**En cas d'accident, l'organisation de l'épreuve se décharge de toute responsabilité si les mesures de sécurité et/ou le code de la route n'auraient pas été respectés.**

## **14 – Nuisances sonores et respect des habitants :**

Les concurrents veilleront à respecter le repos des habitants notamment durant la nuit. Le niveau sonore des haut-parleurs sera diminué durant la traversée des communes.

## **15 – Parcours :**

Le parcours est entièrement fléché et les concurrents doivent suivre et respecter cet itinéraire. En cas de doute, un itinéraire détaillé (fourni à chaque concurrent) permet de pallier l'absence, la disparition ou le déplacement d'une flèche.

A certains endroits, un itinéraire bis sera indiqué pour l'ensemble des véhicules.

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'actes malveillants, plaisantins ou volontaires qui viendraient modifier l'itinéraire déposé auprès des préfectures.

## **16 - Départ à VITRY EN PERTHOIS :**

Les concurrentes ainsi que leurs accompagnateurs pourront stationner dès la nuit de mercredi à jeudi sur le parking de la salle des fêtes (rue de la juiverie). Des toilettes ainsi qu'un point d'eau seront mis à disposition.

Les véhicules suiveurs seront mis en place à 14 heures le jeudi 4 juin, en épis sur le trottoir en face de l'arche de départ dans l'ordre du classement.

Les marcheuses partiront individuellement dans l'ordre et en respectant les écarts du classement général établi à l'issue des deux premiers tronçons chronométrés.

La concurrente en tête du classement général à l'arrivée à Château-Thierry partira à 15 heures précises.

La suivante au classement général partira à 15 heures plus l'écart au classement général et ainsi de suite pour toutes les marcheuses classées à l'arrivée à Château-Thierry.

Le départ devant être adapté à la seconde près, une chambre d'appel sera mise en place à proximité du podium afin de bloquer les concurrentes. Chaque marcheuse se présentera accompagnée du responsable de son équipe 15 minutes avant son départ.

La feuille de route sera remise en mains propres à chacune des concurrentes. Elles seront ensuite dirigées vers le podium, quelques minutes avant leur départ afin d'être présentées individuellement.

Les équipes suiveuses se tiendront prêtes afin de pouvoir suivre leur concurrente dès sa mise en marche.

## **17 - Repos des hommes à BAR-LE-DUC :**

Pour les concurrents de l'épreuve masculine, une chambre individuelle sera mise à leur disposition durant leur temps de repos. Chaque athlète sera vu par un médecin et par un podologue.

Les accompagnateurs veilleront en libérant la chambre à la rendre sans désordre.

Il est demandé aux accompagnateurs de ne pas prendre de douches à l'intérieur des chambres.

Les véhicules suiveurs stationneront sur les parkings mis à leur disposition. Un point d'eau sera mis à la disposition des accompagnateurs afin de leur permettre de faire le plein des réservoirs des véhicules suiveurs.

A l'arrivée au repos, les concurrents déposeront leur feuille de route auprès de l'officiel responsable du poste de contrôle. En aucun cas la feuille ne pourra lui être rendue avant un délai de deux heures (durée minimale de neutralisation pour tous les concurrents). Le temps sera inscrit

par le responsable du contrôle. Si le marcheur le souhaite, l'arrêt pourra se prolonger au-delà des deux heures. Dans ce cas, le responsable du contrôle devra être prévenu. L'heure limite pour arriver au contrôle est fixée à 4 heures (le vendredi 5 juin).

**Seuls les marcheurs arrivés avant 2 heures et ayant pris la totalité des deux heures de repos seront autorisés à repartir au plus tard à 4 heures.**

### **18 – Douches à LIGNY-EN-BARROIS :**

La ville de LIGNY-EN-BARROIS met à la disposition des accompagnateurs des deux compétitions des douches et des vestiaires au relais nautique. Il suffira d'en faire la demande en franchissant le poste de contrôle et le responsable de celui-ci vous donnera les instructions à suivre.

### **19 - Repos des féminines à NEUFCHATEAU :**

Pour les concurrentes de l'épreuve féminine, une heure de repos obligatoire est prévue au PCS de NEUFCHATEAU. Des lits seront mis à la disposition des concurrentes durant leur temps de repos. Chaque athlète pourra être vue par un médecin et par un podologue.

Les véhicules suiveurs stationneront sur les parkings mis à leur disposition. Un point d'eau sera mis à la disposition des accompagnateurs afin de leur permettre de faire le plein des réservoirs des véhicules suiveurs sur l'esplanade des Marronniers à environ 300 mètres.

A l'arrivée au repos, les concurrentes déposeront leur feuille de route auprès de l'officiel responsable du poste de contrôle. En aucun cas la feuille ne pourra lui être rendue avant un délai d'une heure (durée minimale de neutralisation pour toutes les concurrentes). Le temps sera inscrit par le responsable du contrôle. Si la marcheuse le souhaite, l'arrêt pourra se prolonger au-delà d'une heure. Dans ce cas, le responsable du contrôle devra être prévenu. L'heure limite pour arriver au contrôle est fixée à 16h15(le vendredi 5 juin). **Seules les marcheuses arrivées avant 16h15 et ayant pris la totalité de l'heure de repos seront autorisées à repartir au plus tard à 17 heures et 15 minutes.**

### **20 - Neutralisation à EPINAL :**

Les concurrents des deux compétitions qui rallieront le poste de contrôle d'EPINAL dans les délais impartis seront neutralisés.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 7 heures le samedi 6 juin 2015.

Les athlètes donneront leur feuille de route au responsable du contrôle, elle sera visée et ne leur sera rendue qu'au départ de PLAINFAING.

Une visite médicale et un contrôle podologique seront proposés aux concurrents.

Un classement de chaque compétition sera établi à Epinal en additionnant les temps du tronçon entre Neuilly-sur-Marne et Torcy et celui menant les athlètes de Château-Thierry (pour les

hommes) ou (pour les femmes) de Charly-sur-Marne à Château-Thierry puis de Vitry en Perthois jusqu'à Epinal.

### **21 - Départ de PLAINFAING :**

Les deux concurrents (femmes et hommes) classés à la première place au classement général à Epinal partiront à 09h00 précises. Leurs poursuivants au classement partiront individuellement en tenant compte des écarts relevés au classement général à Epinal et à condition que ceux-ci ne dépassent pas une heure. Tous les autres athlètes partiront à 10h00.

### **22 - Départ de PLAINFAING pour les véhicules suiveurs :**

Au départ de Plainfaing, seuls les accompagnateurs cyclistes et/ou pédestres seront autorisés jusqu'au début de la montée du Col. Les véhicules suiveurs seront bloqués sur le parking. Ils se rendront directement jusqu'à la sortie de la ville de Plainfaing. Ils se positionneront derrière leur concurrent lors du passage de celui-ci.

**Aucun ravitaillement ne sera fourni par l'organisation entre le départ de Plainfaing et la prise des véhicules suiveurs.**

### **23 – Jugement et pénalités :**

Sur le parcours entre PLAINFAING et RIBEAUVILLE, l'article 37.1 du règlement général stipule que les concurrents se verront appliquer immédiatement une pénalité de 5 minutes par le juge qui aura constaté une infraction. Le juge choisira un endroit approprié et en toute sécurité afin de pouvoir stopper le concurrent sans apporter une gêne à la circulation des véhicules. En conséquence, le lieu de l'arrêt pourra être légèrement décalé.

### **24 –Arrivée à RIBEAUVILLE :**

A la hauteur du casino Barrière (soit à 1,7km de l'arrivée, **tous les véhicules seront déviés** et iront stationner aux emplacements prévus par l'organisation.

Les athlètes, femmes et hommes, devront franchir la ligne d'arrivée **seuls ou accompagnés uniquement** de leur conjoint et/ou enfants. Les accompagnateurs se placeront dans la zone prévue après la ligne d'arrivée pour accueillir leur athlète.

Les trois premiers concurrents de chacune des compétitions monteront sur le podium.

Un contrôle antidopage pourra être effectué à la demande de la Fédération Française d'Athlétisme. En conséquence, les athlètes soumis au contrôle seront accompagnés dès leur arrivée et devront se présenter au médecin dans les meilleurs délais munis d'une pièce d'identité (carte ou passeport) ainsi que de leur licence sportive.

## **25 : Primes kilométriques :**

Des primes kilométriques seront attribuées aux concurrents en fonction de leur avancée sur le parcours.

Une prime de 150 euros pour toutes les marcheuses repartant de Charly-sur-Marne.

Une prime de 200 euros pour tous les marcheurs repartant de Château-Thierry.

Une prime de 150 euros pour tous les marcheurs allant à Bar-le-Duc dans les délais.

Une prime de 100 euros pour toutes les marcheuses repartant de Neufchâteau.

Une prime de 100 euros pour tous les concurrents repartant de Plainfaing.

**Ces primes seront versées en une seule fois le dimanche matin lors de la remise des récompenses.** Elles seront données en espèces aux athlètes domiciliés hors de métropole, et attribuées par virement ou par chèque pour les autres concurrents.

## **26 – Remise des récompenses :**

Une remise de récompenses sera organisée à la Cave Coopérative de Ribeauvillé le dimanche 7 juin à partir de 10h30.

Pour l'édition 2015, ne seront classés et récompensés que les concurrents (femmes et hommes) ayant atteint le poste de contrôle signature d'Epinal dans les délais prévus par l'organisation.